

Rapport de gestion annuel : 2022

Fonds : SANSO OPPORTUNITES

Société de gestion : Sanso Investment Solutions

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte

1. Politique de gestion

L'exposition action a évolué de 50% au 31/12/2021 à 49% au 31/12/2022. Sur la période, l'exposition action a été au plus haut à 61% (juillet 2022) et au plus bas à 43% (septembre 2022). L'exposition action a augmenté au premier trimestre pour atteindre un niveau proche de 60%. Durant le deuxième trimestre, l'exposition a varié entre 51% et 63% en fonction des configurations de marchés. Durant l'été, l'exposition a été réduite afin de revenir à un niveau de neutralité (50%). Cette réduction a été poursuivie en septembre, entraînant l'exposition action à 43%. Durant le dernier trimestre, l'exposition action a augmenté afin de revenir à un niveau de neutralité. Au niveau des sous-jacents, nous avons réduit les positions sur les fonds afin d'augmenter les contrats à terme. Le portefeuille a ainsi aujourd'hui une exposition plus importante sur des stratégies indicelles.

La sensibilité du portefeuille a évolué de 0,4 au 31/12/2021 à 1,9 au 31/12/2022. Sur la période, la sensibilité a été au plus haut à 2,0 (décembre 2021) et au plus bas à 0,4 (janvier 2022). La sensibilité du portefeuille a progressivement augmenté durant l'ensemble de l'année. Dans un premier temps, les positions vendeuses sur les taux (10 ans allemand et 10 ans américain) ont été soldées. Puis, une position acheteuse sur un contrat à terme reproduisant une obligation 10 ans américain a été initiée. Elle représente au 31/12/2022 une exposition de 12%.

Sur le crédit, les positions ont été relativement stables sur les obligations « investment grade » (9% du portefeuille) et les obligations d'entreprises à haut rendement (28%). La sensibilité de la poche crédit a été légèrement augmentée. Nous avons également augmenté la position sur les obligations d'entreprises émergentes de 2,5% à 5% du portefeuille.

Au niveau des devises, les positions ont été stables à l'exception de la position sur le yen japonais qui a baissé de 3% à 0%. Les mouvements sur les autres positions sur les devises (G10 ou émergentes) restent limités.

2. Performances de l'OPC

Performances au cours de l'exercice 2022 – clôture au 30 décembre

Part A :	-13,99%
Part I :	-13,09%
Part B :	-12,12%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

Les mouvements ont été effectués en fonction des signaux de nos modèles (Sanso Macro Screening, Sanso Price Trend...) et de notre analyse économique (macro, micro, politique monétaire...) qui est synthétisée dans le cadre de trois scénarios. Ces scénarios sont mis à jour mensuellement.

Les investissements du fonds ont été effectués sur les contrats à terme, les options, les ETFs, les obligations souveraines et les fonds.

Les 10 principaux mouvements (hors contrats dérivés) sur la période sont :

Date Valorisation	Sens	Isin	Name	Risque	Pct%
03/10/2022	Achat	FR0014009T22	APICIL HAUT-RENDMN2027-I	Obligations	4,32%
03/10/2022	Vente	FR0013477668	STRATEGIE HAUT REND 2025-IXL	Obligations	4,03%
19/05/2022	Achat	FR0014006Q63	EQUI DEPT DBE-IEURACC	Actions	3,60%
18/05/2022	Vente	LU0578133935	MEMNON FUND-EUROPEAN-I EUR	Actions	2,71%
10/02/2022	Vente	IE00BJ9K4N40	SPARX JAPAN SUST EQ-JPY IN E	Actions	2,51%
22/02/2022	Vente	LU0578133935	MEMNON FUND-EUROPEAN-I EUR	Actions	2,09%
23/02/2022	Achat	FR0013411972	OCCITANIE VALEURS-I	Actions	2,01%
26/10/2022	Vente	LU2098887263	AMUNDI SP500 ETF DR H EUR	Actions	2,00%
28/03/2022	Vente	FR0012830933	AMILTON PREMIUM EUROPE-I	Actions	2,00%
04/07/2022	Vente	LU1575863276	FIDELITY ACT STR-ASIA-YAEUR	Actions	1,99%

Mouvements de passif en 2022 :

part A	nbre actions	capitaux
Souscriptions	11 351,28	1 117 052,68
Rachats	-49 290,13	-4 532 462,87
net S/R	-37 938,85	-3 415 410,19
nbre actions au 31/12/2022	111 683,535	

part I	nbre actions	capitaux
Souscriptions	1 163,00	127 030,97
Rachats	-4 625,00	-500 926,58
net S/R	-3 462,00	-373 895,61
nbre actions au 31/12/2022	1321,381	

part B	nbre actions	capitaux
Souscriptions	4 196,00	487 029,72
Rachats	-3 431,62	-407 408,37
net S/R	764,38	79 621,35
nbre actions au 31/12/2022	4 023,586	

4. Méthode de calcul du risque global des OPC ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Sanso Opportunités est la méthode de l'engagement ;

L'effet de levier net (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, hors opérations de couverture) ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds. Le fonds n'a pas pour vocation à pratiquer de surexposition.

Au 31/12/2022, la somme des nominaux des positions sur les contrats à terme est de 19,34%

Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options) sont utilisés en couverture ou en exposition

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Sanso Opportunités est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPCVM a la possibilité d'investir, dans le respect des ratios réglementaires et statutaires, dans des fonds gérés par Sanso Investment Solutions.

Sur l'exercice, l'OPCVM a utilisé cette possibilité au travers du fonds Sanso Essentiel ; Sanso Smart Climate ; Occitanie Valeurs ; Maxima ; Sanso Objectif Durable 2024 ; Sanso MultiStratégies et Sanso ESG Market Neutral. Le pourcentage à la clôture représente 5 776 708 € soit 53,63% du portefeuille.

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Politique de sélection des intermédiaires

Sanso Investment Solutions a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

https://sanso-is.com/fichiers/sanso_is-politique_dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-.pdf

9. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement de titres.

10. Spécificité des OPC : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

11. Spécificité applicable aux OPC : Instruments financiers dérivés

a) l'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés ;

L'exposition du portefeuille calculée en consolidant les risques par la méthode de l'engagement a porté sur un maximum de 100% en exposition. Ces différents niveaux ont été atteints par le biais de produits dérivés, exclusivement des contrats à terme.

b) l'identité de la/des contrepartie(s) à ces transactions financières dérivées ;

Lorsqu'il s'agit de contrats futures ou d'options, ceux-ci ont été négociés sur des marchés organisés avec une chambre de compensation qui procède chaque jour aux appels de marges. Les contrats à terme ont principalement été négociés sur l'Eurex et le CME au travers des contreparties comme Caceis Banque.

12. Spécificité applicable aux OPC : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2021 : 3 244 k€

Rémunérations fixes: 2208k€

Rémunérations variables: 1036k€

Nombre de bénéficiaires : 18 / catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

13. Spécificité applicable aux OPC : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

14. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

15. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPC et aux FIA)

NA

16. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

17. Spécificités applicables aux OPC et des FIA nourriciers

NA

18. Spécificités applicables aux OPC et FIA indiciels

NA

19. Spécificités applicables aux OPCI et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

20. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

21. Réglementation SFDR

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Voir les engagements de la société de gestion

<https://sanso-is.com/engagement-responsable-17.html>

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Investment Solutions

69 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanso-is.com

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Sanso Opportunités

Identifiant d'entité juridique: 969500QG9BXC07LGR51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a uniquement investi dans des fonds classés article 8 et 9 SFDR. Si des fonds détenus ont fait l'objet d'un déclassement en article 6, le gérant se désinvesti de ces fonds dans un délai raisonnable.

Le fonds a appliqué la liste d'exclusion de Sanso IS pour la partie en titres vifs du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30.12.2022, 100% des fonds détenus étaient classés article 8 ou 9 SFDR.
Aucun investissement n'a été fait dans des titres présents dans la liste d'exclusion.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

NA

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

NA

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

NA

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
APICIL HAUT-RDT 2027	Global	4,32	Eurozone
EQUI DEPT DBE-IEURACC	Global	3,60	Eurozone
OCCITANIE VALEURS-I	Global	2,01	Eurozone
AMUNDI SP500 ETF EUR	Global	1,98	Amérique du Nord
QTRUCI 7 12/20/27	Consumer	1,84	Eurozone
IVO FIXED INCOME-EUR I	Staples	1,28	Eurozone
	Funds		Global



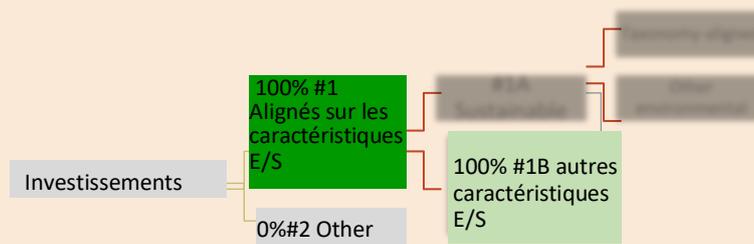
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, le fonds était investi dans des fonds classés article 8 et des titres respectant la liste d'exclusion de Sanso IS.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30/12/2022, le fonds comptait 80% d'investissement dans d'autre parts d'OPC. 20% d'investissement dans des titres vifs.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Pour la partie en titres vifs, les secteurs économiques sont les suivants :

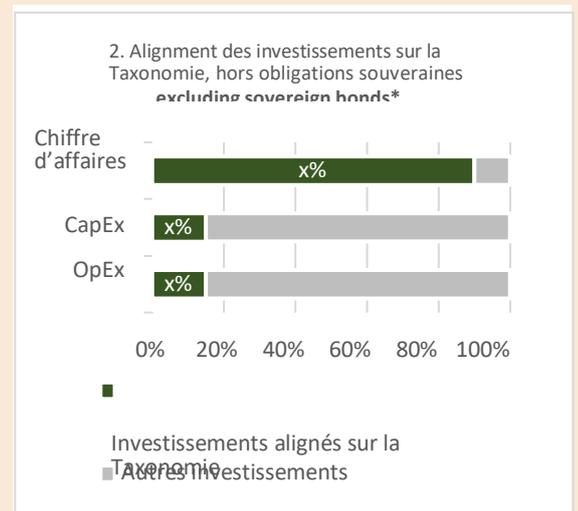
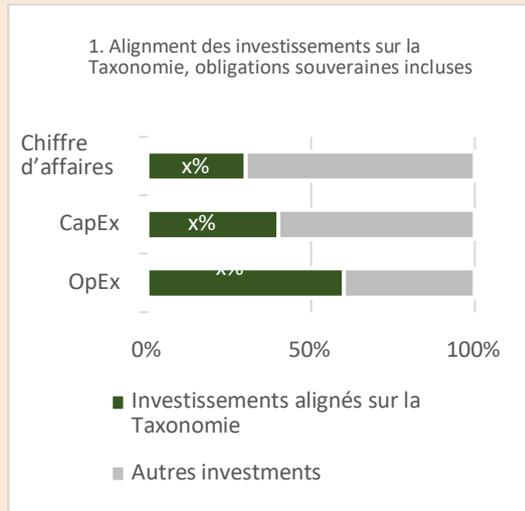
Technologies de l'information	-
Finance	10,9%
Santé	-
Industrie	9,3%
Consommation discrétionnaire	-
Consommation de base	23,1%
Services de communication	-
Energie	17,8%
Matériaux	-
Services aux collectivités	-
Immobilier	38,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

NA

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

NA



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

NA



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/12/2022, l'ensemble des fonds étaient classés article 8 ou 9 SFDR et la liste d'exclusion a été respectée pour la poche en titre vifs.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles sont mis en place pour vérifier que les fonds de fonds article 8 investissent uniquement dans des fonds eux-mêmes classés article 8 ou 9 SFDR. De même, des contrôles sont mis en place sur la liste d'exclusion de Sanso IS.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/12/2022
Fonds	Sanso Opportunités Part A	-13,99%
	Sanso Opportunités Part B	-12,12%
	Sanso Opportunités Part I	-13,09%
Indice	Ester	-0,02%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

SANSO OPPORTUNITES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

SANSO OPPORTUNITES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP SANSO OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SANSO OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 805 231,11	17 119 812,90
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 157 290,50	3 044 310,14
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 157 290,50	3 044 310,14
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 612 288,80	14 064 386,83
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 612 288,80	13 728 326,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	336 060,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	35 651,81	11 115,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	35 651,81	11 115,93
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 069 710,54	402 518,55
Opérations de change à terme de devises	458 074,02	378 902,04
Autres	611 636,52	23 616,51
COMPTES FINANCIERS	55 031,64	230 699,23
Liquidités	55 031,64	230 699,23
TOTAL DE L'ACTIF	11 929 973,29	17 753 030,68

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 529 256,78	16 184 645,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	362 803,43	956 376,61
Résultat de l'exercice (a,b)	-120 646,87	-453 929,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 771 413,34	16 687 092,20
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 651,82	11 115,94
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	35 651,82	11 115,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	35 651,82	11 115,94
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	486 036,09	676 308,74
Opérations de change à terme de devises	467 994,74	382 210,79
Autres	18 041,35	294 097,95
COMPTES FINANCIERS	636 872,04	378 513,80
Concours bancaires courants	636 872,04	378 513,80
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	11 929 973,29	17 753 030,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	0,00	514 110,00
US 10YR NOTE 0322	0,00	1 262 008,66
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 0323	1 367 870,11	0,00
SP 500 MINI 0323	361 770,91	0,00
MME MSCI EMER 0323	224 736,47	0,00
OSE TOPIX FUT 0323	134 322,03	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	571,37	1,90
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	131 850,00	116 750,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	132 421,37	116 751,90
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	14 260,80	9 428,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	14 260,80	9 428,38
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	118 160,57	107 323,52
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	263 432,93	586 497,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-145 272,36	-479 173,73
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	24 625,49	25 244,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-120 646,87	-453 929,44

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013302908 - Part SANSO OPPORTUNITES I : Taux de frais maximum de 0,95% TTC

FR0011313428 - Part SANSO OPPORTUNITES B : Taux de frais maximum de 2% TTC

FR0010581736 - Part SANSO OPPORTUNITES A : Taux de frais maximum de 2% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence (€STR capitalisé + 1% -prorata temporis- nets au cours de l'exercice) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel. Cette commission est payable annuellement. Elle sera prélevée pour la première fois à la clôture du premier exercice du fonds, et ensuite à chaque fin d'exercice. La commission correspond à un pourcentage (20%) de la différence positive entre l'actif du Fonds réel et celui du Fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la valeur liquidative.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, la provision pour frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur de la provision existante. Il n'y aura pas de provision pour frais de gestion variable en cas de performance négative de l'OPC sur un exercice comptable.

En cas de rachat de parts du FCP, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion.

Par ailleurs, à compter du dernier prélèvement d'une commission de surperformance, toute sous performance par rapport à l'indice lors de l'exercice suivant (année 1) devra être rattrapée au cours d'une période de 5 ans avant de pouvoir prélever une commission de surperformance. Au cours de cette période de 5 ans, toute sous performance sur un exercice ultérieur ouvrira également une nouvelle période de 5 ans au cours de laquelle la sous performance devra être rattrapée.

Si la sous performance est rattrapée avant le terme des 5 ans, le prélèvement d'une commission de sur performance est autorisée.

La date de cristallisation correspond à la date de clôture de l'exercice comptable.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SANSO OPPORTUNITES A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OPPORTUNITES B	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OPPORTUNITES I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	16 687 092,20	17 368 592,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 708 013,26	2 756 827,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 455 625,49	-4 602 242,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	719 070,01	912 918,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-181 629,66	-73 188,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	307 388,07	219 954,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-290 697,37	-187 637,59
Frais de transactions	-18 122,14	-10 858,37
Différences de change	-36 805,99	71 929,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 479 461,31	718 156,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	94 472,18	2 573 933,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 573 933,49	-1 855 776,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-42 535,88	-8 185,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-35 651,82	6 884,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 884,06	-15 070,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-145 272,36	-479 173,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 771 413,34	16 687 092,20

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 157 290,50	20,03
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 157 290,50	20,03
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	720 829,41	6,69
Taux	1 367 870,11	12,70
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 088 699,52	19,39

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 157 290,50	20,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 031,64	0,51
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636 872,04	5,91
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 367 870,11	12,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	778 179,52	7,22	1 379 110,98	12,80	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	55 031,64	0,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	636 872,04	5,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367 870,11	12,70

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	511 165,89	4,75	5 645,57	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	11 721,32	0,11	23 234,52	0,22	20 075,80	0,19
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	9 349,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	25 469,22	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 954 377,49	18,14	134 322,03	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	448 712,48
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	9 361,54
	Ventes à règlement différé	543 537,54
	Dépôts de garantie en espèces	68 098,98
TOTAL DES CRÉANCES		1 069 710,54
DETTES		
	Vente à terme de devise	9 331,63
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	458 663,11
	Frais de gestion fixe	17 897,78
	Frais de gestion variable	21,57
	Autres dettes	122,00
TOTAL DES DETTES		486 036,09
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		583 674,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SANSO OPPORTUNITES A		
Parts souscrites durant l'exercice	11 413,281	1 117 651,86
Parts rachetées durant l'exercice	-48 985,327	-4 551 332,84
Solde net des souscriptions/rachats	-37 572,046	-3 433 680,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 683,535	
Part SANSO OPPORTUNITES B		
Parts souscrites durant l'exercice	4 196,000	463 071,27
Parts rachetées durant l'exercice	-3 431,619	-405 541,89
Solde net des souscriptions/rachats	764,381	57 529,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 023,586	
Part SANSO OPPORTUNITES I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 163,000	127 290,13
Parts rachetées durant l'exercice	-4 625,000	-498 750,76
Solde net des souscriptions/rachats	-3 462,000	-371 460,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 687,473	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SANSO OPPORTUNITES A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OPPORTUNITES B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OPPORTUNITES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts SANSO OPPORTUNITES A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	250 904,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	28,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-12,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 737,27
Parts SANSO OPPORTUNITES B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 418,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	-29,14
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Frais de gestion variables acquis	37,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	71,00
Parts SANSO OPPORTUNITES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 023,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	1,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-0,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	129,19

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 775 641,53
	FR0013370723	MAXIMA I	1 074 729,35
	FR0013411972	OCCITANIE VALEURS PART I	273 754,38
	FR0013505757	SANSO ESG MARKET NEUTRAL Part I	587 040,60
	FR0013369717	SANSO ESSENTIEL S	1 049 784,00
	FR0013139300	SANSO MULTISTRATEGIES PART I	794 803,20
	FR0010804005	SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	450 080,00
	FR0013302965	SANSO SHORT DURATION I	494 510,00
	FR0014003NW 5	SANSO SMART CLIMATE Part I	1 050 940,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 775 641,53

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-120 646,87	-453 929,44
Total	-120 646,87	-453 929,44

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-115 344,93	-435 841,28
Total	-115 344,93	-435 841,28

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 113,03	-15 916,58
Total	-5 113,03	-15 916,58

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-188,91	-2 171,58
Total	-188,91	-2 171,58

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	362 803,43	956 376,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	362 803,43	956 376,61

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	291 318,84	855 834,62
Total	291 318,84	855 834,62

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	60 604,35	54 595,08
Total	60 604,35	54 595,08

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO OPPORTUNITES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 880,24	45 946,91
Total	10 880,24	45 946,91

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	37 288 565,51	22 236 302,38	17 368 592,17	16 687 092,20	10 771 413,34
Parts SANSO OPPORTUNITES A en EUR					
Actif net	23 911 860,35	19 117 624,62	16 803 542,55	15 469 229,84	9 955 919,33
Nombre de titres	274 116,542	200 386,302	173 605,734	149 255,581	111 683,535
Valeur liquidative unitaire	87,23	95,40	96,79	103,64	89,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,97	1,93	3,87	5,73	2,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,45	-3,43	-1,48	-2,92	-1,03
Parts SANSO OPPORTUNITES B en USD					
Actif net en USD	321 840,13	667 641,53	556 023,64	433 060,65	469 864,07
Nombre de titres	2 962,142	5 527,745	4 433,565	3 259,205	4 023,586
Valeur liquidative unitaire en USD	108,65	120,78	125,41	132,87	116,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	13,12	5,52	-3,37	16,75	15,06
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-1,49	-4,70	-1,26	-4,88	-1,27
Parts SANSO OPPORTUNITES I en EUR					
Actif net	13 095 167,19	2 523 896,89	110 614,87	837 049,27	375 237,21
Nombre de titres	142 711,604	24 376,605	1 038,473	7 149,473	3 687,473
Valeur liquidative unitaire	91,75	103,53	106,51	117,07	101,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,90	2,10	4,22	6,42	2,95
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,38	-0,59	-0,17	-0,30	-0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AKUO ENERGY SAS	EUR	400 000	384 850,00	3,57
ARTEA 5.0% 16-03-26	EUR	200 000	199 972,22	1,85
COMPAGNIE DE PHALSBURG 5.0% 27-03-24	EUR	100 000	96 363,01	0,89
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25	EUR	300 000	234 150,00	2,18
FONCIERE DES ASSOCIES SAS 5.0% 30-06-26	EUR	200 000	200 828,29	1,87
IMANES SARL 5.5% 09-10-25	EUR	300 000	297 887,67	2,76
LA FONCIERE VERTE 4.5% 18-07-25	EUR	150 000	149 778,84	1,39
PRIAMS 4.9% 26-07-26	EUR	400 000	392 645,48	3,65
QUATTRUCCI 7.0% 20-12-27 EMTN	EUR	200 000	200 814,99	1,87
TOTAL FRANCE			2 157 290,50	20,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 157 290,50	20,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 157 290,50	20,03
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
APICIL HAUT RENDEMENT 2027 PART I	EUR	500	520 180,00	4,82
EQUI ACTIONS SUISSE I	EUR	24	418 717,20	3,89
EQUI DEVELOPPEMENT DURABLE FCP PARTS I CAP	EUR	56	509 071,92	4,73
H2O ALLEGRO SP I	EUR	3,8	125 882,79	1,17
MAXIMA I	EUR	995	1 074 729,35	9,98
OCCITANIE VALEURS PART I	EUR	3	273 754,38	2,54
SANSO ESG MARKET NEUTRAL Part I	EUR	670	587 040,60	5,45
SANSO ESSENTIEL S	EUR	10 200	1 049 784,00	9,75
SANSO MULTISTRATEGIES PART I	EUR	790	794 803,20	7,37
SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	EUR	4 000	450 080,00	4,18
SANSO SHORT DURATION I	EUR	500	494 510,00	4,59
SANSO SMART CLIMATE Part I	EUR	1 100	1 050 940,00	9,76
Turgot Oblig Plus	EUR	2 700	471 042,00	4,37
VP ALTERNATIF II	EUR	280	5,60	0,00
TOTAL FRANCE			7 820 541,04	72,60
LUXEMBOURG				
IVO FIXED INCOME EUR I	EUR	4 700	573 588,00	5,33
LOF GENERATION GLOBAL EUR N UNHEDGED	EUR	5 200	218 159,76	2,02
TOTAL LUXEMBOURG			791 747,76	7,35
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 612 288,80	79,95
TOTAL Organismes de placement collectif			8 612 288,80	79,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
MME MSCI EMER 0323	USD	5	-5 176,86	-0,05
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	1	-3 543,57	-0,03
SP 500 MINI 0323	USD	2	-9 611,15	-0,09
US 10YR NOTE 0323	USD	13	-17 320,24	-0,16
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-35 651,82	-0,33
TOTAL Engagements à terme fermes			-35 651,82	-0,33
TOTAL Instruments financier à terme			-35 651,82	-0,33
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	34 267,52	32 108,24	0,30
APPEL MARGE CACEIS	JPY	499 000	3 543,57	0,03
TOTAL Appel de marge			35 651,81	0,33
Créances			1 069 710,54	9,93
Dettes			-486 036,09	-4,51
Comptes financiers			-581 840,40	-5,40
Actif net			10 771 413,34	100,00

Parts SANSO OPPORTUNITES A	EUR	111 683,535	89,14
Parts SANSO OPPORTUNITES I	EUR	3 687,473	101,75
Parts SANSO OPPORTUNITES B	USD	4 023,586	116,77